L'ânon, la jument et la mule : allaitement interspécifique et hybridation chez les agronomes romains

Marine BRETIN-CHABROL

UMR 5189 Laboratoire Histoire et Sources des Mondes antiques (HiSoMA),
Université Jean Moulin – Lyon 3,
18, rue Chevreul, F-69362 Lyon cedex 07 (France)
marine.bretin-chabrol@univ-lyon3.fr

Publié le 30 juin 2017

Bretin-Chabrol M. 2017. — L'ânon, la jument et la mule: allaitement interspécifique et hybridation chez les agronomes romains, *in* Arena F., Foehr-Janssens Y., Papaikonomou I. & Prescendi F. (éds), Allaitement entre humains et animaux: représentations et pratiques de l'Antiquité à aujourd'hui. *Anthropozoologica* 52 (1): 103-111. https://doi.org/10.5252/az2017n1a9

RÉSUMÉ

Afin de produire des mules, animaux hybrides nés de la saillie d'un âne et d'une jument, certains éleveurs de l'Antiquité commencent par habituer l'ânon à ces femelles en le donnant à nourrir à l'une d'elles. La lecture des textes qui rapportent cette pratique (Aristote, *Histoire des animaux*, VI, 23; Varron, *Économie rurale*, II, 8; Columelle, *De l'agriculture*, VI, 37; Pline, *Histoire naturelle*, VIII, 171-175) révèle la curiosité des auteurs pour une technique humaine qui permet à l'éleveur de s'affranchir des cadres de l'espèce en utilisant la capacité du lait maternel à transformer le petit qu'elle nourrit. La mule, merveille de l'art, est à la fois le début et la fin de sa lignée puisqu'elle est stérile, et l'allaitement interspécifique entre ses ascendants reste une exception dans le corpus des agronomes romains. Cependant, dans un contexte culturel où l'on ne porte pas une attention très rigoureuse au rang des taxons que l'on décrit, les exemples d'allaitement interspécifique entre animaux servent de modèle analogique pour dénoncer, au sein de la société humaine, l'emploi de nourrices serviles dans les grandes familles romaines (Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, XII, 1, 14-18).

MOTS CLÉS
Antiquité,
mules,
allaitement,
hybride,
stérile.

ABSTRACT

The ass's foal, the mare and the mule: interspecific suckling and hybridation according to the Roman agronomists. In order to produce mules, the hybrid of an ass and a mare, some farmers of Antiquity begin by making the ass's foal used to sucking on a mare. When reading the texts which tell us about this habit (Aristotle, History of Animals, VI, 23; Varro, On Agriculture, II, 8; Columelle, On Agriculture, VI, 37; Pliny, Natural History, VIII, 171-175), we notice that the authors are keen on teaching a technique which allows the breeder to overcome the species barrier, thanks to their opinion that a mother's milk transforms the kid she suckles. The mule, being at the same time the beginning and – since it is sterile – the end of a breeding line, is a miracle of the breeding art, and the interspecific suckling between its forerunners remains an exception in the agronomic corpus. Still, in a cultural context where no rigorous attention is given to the taxa described, examples of interspecific suckling between animals serve as analogy to disparage the use of slave wet-nurses within human society, notably among the noble Roman families (Gellius, Attic Nights, XII, 1, 14-18).

KEY WORDS
Antiquity,
mules,
suckling,
hybrid,
sterile.

INTRODUCTION

Par contraste avec les récits exceptionnels, voire merveilleux, dont il sera majoritairement question dans ce volume, nous nous proposons de traiter d'une technique réellement utilisée dans l'Antiquité pour permettre la production de mules et de mulets (et, plus marginalement, de bardots). Mules et mulets sont des hybrides nés d'une saillie entre un âne et une jument (*Equus asinus* Linnaeus, 1758 × *Equus caballus* Linnaeus, 1758; Petrus 2003). Ces animaux, bien que réputés stériles, sont recherchés dans l'Antiquité pour leur sobriété, leur robustesse mais également pour leur prestige, comme l'a montré dans le détail Christophe Chandezon à partir de sources grecques (Chandezon 2005: 208-211): soixante-quatre mules tirèrent par exemple le char portant la dépouille d'Alexandre (Diodore de Sicile XVIII, 27, 5).

Dans la nature, âne et jument ne s'unissent pas spontanément, chacun éprouvant crainte ou répugnance à l'égard de l'autre. Les éleveurs doivent donc soigneusement préparer et accompagner cette rencontre. Comme nous allons le voir, c'est dans ce cadre que l'on avait coutume, dans l'Antiquité, de donner un ânon à allaiter à une jument, de façon à l'habituer à ce contact dès son plus jeune âge : après un tel nourrissage, l'âne devenu adulte n'avait plus d'appréhension et s'unissait plus volontiers à la jument qu'on lui présentait. Quel rôle jouait le lait dans cette relation entre espèces distinctes? Qu'était-il censé transmettre? De quel lien était-il symboliquement le support? Quels sont plus largement les enjeux anthropologiques de cet « allaitement insolite » (Milliet 1987)?

Nous verrons dans quelle mesure, pour les auteurs qui le décrivent, l'allaitement interspécifique ne relève pas ici du régime de l'exception, car il est présenté comme une technique reproductible que l'on peut enseigner dans des traités d'agronomie. Il manifeste les capacités d'intervention de l'homme sur le cours des choses naturelles et s'inscrit plus largement dans une démarche de domestication du monde animal. En revanche, la stérilité des mules les fait échapper à la condition ordinaire du vivant dans la nature, car elles ne sont reproductibles que par le biais de l'art.

Cette stérilité, conséquence de leur hybridité, comme nous allons le voir plus loin, a fait des mules un exemple privilégié, de l'Antiquité jusqu'à l'époque moderne, par les savants soucieux de s'interroger sur le rôle de l'interfécondité dans la délimitation des espèces. C'est ainsi que Buffon, cherchant à définir la notion même d'« espèce », utilise le terme « mulet » au sens plus général d'animal hybride:

« D'ailleurs il y a encore un avantage pour reconnaître les espèces d'animaux et pour les distinguer les unes des autres, c'est qu'on doit regarder comme la même espèce celle qui, au moyen de la copulation, se perpétue et conserve la similitude de cette espèce, et comme des espèces différentes celles qui, par les mêmes moyens, ne peuvent rien produire ensemble; de sorte qu'un renard sera une espèce différente d'un chien, si en effet par la copulation d'un mâle et d'une femelle de ces deux espèces il ne résulte rien, et quand même il en résulterait un animal mi-parti, une espèce de mulet; comme ce mulet ne produirait rien, cela

suffirait pour établir que le renard et le chien ne seraient pas de la même espèce, puisque nous avons supposé que pour constituer une espèce, il fallait une production continue, perpétuelle, invariable, semblable, en un mot, à celle des autres animaux » (Buffon 2008: 139)¹.

Cette définition « biologique » de l'espèce est polémique, puisque Buffon cherche ainsi à s'opposer à la systématique linnéenne, fondée sur une typologie des caractères ressemblants en synchronie (Le Guyader 2002: 52). À travers l'histoire de la botanique et de la zoologie, malgré sa diffusion et son emploi constant, la notion d'«espèce» n'a, en effet, jamais donné lieu à une définition consensuelle, au point d'être aujourd'hui fortement remise en question par la cladistique (Le Guyader 2002). Dans l'Antiquité, la définition de la notion d'espèce est également très mouvante. Bien qu'Aristote fonde sa classification des animaux sur l'étude de leurs ressemblances anatomiques, il ne cherche pas à établir une systématique, si bien que dans ses travaux les termes γένος et εἶδος ne renvoient pas toujours au même rang taxonomique (Pellegrin 1982: 9-23; Zucker 2005: 211-220). Cela reste vrai en latin de genus et species. Est-il pertinent de limiter notre enquête aux cas d'allaitement que nous, modernes, décrivons comme interspécifiques? Nous verrons que par le biais du raisonnement analogique, certains philosophes anciens nous invitent au contraire à élargir le champ de notre réflexion.

Enfin, dans la mesure où l'allaitement de l'ânon par la jument ne paraît pas avoir été utilisé par les éleveurs de l'époque moderne, l'étude de ce dossier nous permettra d'examiner comment les auteurs grecs et romains qui le décrivent le font dans un contexte culturel déterminé, en se fondant sur les interrogations scientifiques et éthiques de leur temps.

LIEN DE LAIT ET RESSEMBLANCE CORPORELLE

La technique qui nous intéresse ici est mentionnée dans quatre textes anciens, le premier en grec, les trois autres en latin: l'Histoire des animaux d'Aristote (v. 343 av. J.-C.), l'Économie rurale de Varron (36 av. J.-C.), le traité de Columelle *De l'agriculture* (60-65 apr. J.-C.), auxquels s'ajoutent les livres que Pline consacre aux animaux dans son Histoire naturelle (79 apr. J.-C.). Dans cette enquête, nous avons donc laissé de côté les œuvres de deux autres « agronomes romains », Caton et Palladius, ainsi que le Virgile des Géorgiques, pour des raisons distinctes. Caton ne mentionne les mulets qu'en passant (Caton, Agr. 138) et ne traite pas de leur reproduction: contrairement aux bœufs, les mulets, les ânes et les chevaux ne jouissent d'aucune fête, excepté celles qu'il y a pour les esclaves. Virgile traite longuement de la reproduction et de l'élevage des chevaux, au chant III des Géorgiques (v. 49-283) mais ne dit presque rien des ânes ou des mules: objet trop humble pour être chanté en

^{1.} Ces principes généraux sont cependant discutés par Buffon lorsqu'il reprend dans le détail l'étude des mules et des mulets au sens propre: ces animaux ne sont pas inféconds et peuvent donner naissance à des petits dans les pays chauds (Buffon 2008: clxxxvi-clxxxvii).

hexamètres dactyliques? C'est ainsi que l'on justifie que le poète efface également le rôle fondamental joué par les esclaves dans l'agriculture et l'élevage (Thibodeau 2011). Palladius consacre au contraire un chapitre à la production de mules et de mulets (Palladius, Agr. IV, 14) mais la stratégie utilisée pour favoriser l'accouplement des parents ne fait pas intervenir l'allaitement interspécifique. Conformément à une technique toujours en vigueur, car fondée sur une observation précise de l'éthologie asinienne (Petrus 2003: 37), une ânesse est d'abord présentée à l'âne pour le stimuler. Puis on substitue à l'ânesse la jument qui deviendra mère de la mule.

Afin de remédier à la réticence éprouvée à la fois par l'âne et par la jument, les éleveurs de mules peuvent encore avoir recours à d'autres techniques. Par comparaison avec le brelandage, tintamarre accompagnant la saillie, pratiqué dans le Poitou à l'époque moderne, on a suggéré que, dans l'Antiquité, les Mysiens accompagnaient déjà la saillie avec un air d'aulos (Chandezon 2005: 208, note 14, p. 214). On pouvait également raser la crinière de la jument de façon à rabattre sa fierté (Élien, NA II, 1; XII, 6). Mais les textes scientifiques et techniques ne mentionnent pas ces deux pratiques. Aristote et les agronomes romains se focalisent en revanche sur l'importance de la sélection des parents, qui doivent être beaux, vigoureux et aussi appariés que possible par la taille et surtout la durée de gestation (Aristote, Gen. an. 746a 29-32). C'est dans ce cadre qu'est évoqué l'allaitement par une jument de l'ânon sélectionné pour devenir le mâle reproducteur.

La technique est mentionnée pour la première fois par Aristote (Gen. an. VI, 23, 577b 15-17):

Οὐ προσδέχεται δ΄ οὔτε ἡ ἵππος τὸν ὄνον οὔτε ἡ ὄνος τὸν ἵππον, έὰν μὴ τύχη τεθηλακώς ὁ ὄνος ἵππον. ὑποβάλλουσι γὰρ ἐπίτηδες ους καλούσιν ίπποθήλας

[D'ailleurs la jument ne reçoit pas l'âne, ni l'ânesse le cheval, s'il se trouve que l'âne et l'ânesse n'ont pas sucé le lait d'une jument: c'est pourquoi on donne à allaiter aux juments des ânons qu'on appelle nourrissons de juments]. (trad. P. Louis)

Bien qu'il s'agisse d'un *hapax*, à savoir du seul emploi connu de ce mot, l'existence d'un terme spécifique, celui d'iπποθήλης, « nourrisson de jument », peut laisser penser que la technique est couramment utilisée par les informateurs d'Aristote. Elle est ensuite décrite dans la littérature technique en latin par Varron, Columelle et Pline. Plusieurs causes sont avancées pour justifier cette pratique.

Selon Varron (Rust. II, 8, 2):

Pullum asininum a partu recentem subiciunt equae, cuius lacte ampliores fiunt, quod id lacte quam asininum ad alimonia dicunt esse melius. Praeterea educant eum paleis, faeno, hordeo. Matri suppositiciae quoque inseruiunt, quo equa ministerium lactis cibum pullo praebere possit. Hic ita educatus a trimo potest admitti; neque enim aspernatur propter consuetudinem equinam

On place un ânon nouveau-né sous une jument, dont le lait rend les petits plus forts, parce que ce lait, dit-on, est plus nutritif que le lait d'ânesse. En outre, on le nourrit avec de la paille, du foin et de l'orge. On soigne aussi la mère de substitution pour que cette jument puisse offrir au petit le

service nourricier de son lait. L'ânon ainsi nourri peut être accouplé à partir de trois ans ; car du fait de sa familiarité avec une jument, il n'a pas de répugnance]. (trad. pers.)

Deux objectifs sont ainsi visés par l'éleveur: en nourrissant l'ânon de lait de jument et d'aliments solides, il lui donne une nourriture de meilleure qualité, destinée à le rendre plus grand et plus fort (deux traductions possibles d'ampliores). Dans la littérature ancienne de type ethnographique, le lait de jument est une nourriture traditionnellement associée aux peuples nomades, en particulier scythes, réputés pour leur endurance et leur cruauté (Homère, *Il.* XIII, 4; Hérodote, 4, 2; Hippocrate, Aer. 18; Callimaque, Hymn 3, 252; Strabon, VII, 3, 7). Ici, le lait de jument est présenté comme le véhicule de qualités physiques propres à l'espèce chevaline, capables de transformer l'ânon pour le faire ressembler davantage à un cheval. D'autre part, le transfert de cet aliment crée les conditions d'une relation que nous pourrions presque qualifier d'affective, puisque la répugnance naturelle (aspernatur) de l'âne a disparu sous l'effet de sa familiarité avec une jument (propter consuetudinem equinam). Columelle (Rust. VI, 37, 8) est encore plus explicite puisqu'il affirme: Sic nutritus admissarius equas diligere condiscit [Ainsi nourri, le reproducteur apprend à aimer les juments]. (trad. pers.)

Notons qu'aucun des agronomes ne précise si la jument qui allaite est la même que celle qui portera la mule. La généralité des formules employées (l'adjectif equinam, le pluriel equas) laisse plutôt penser qu'il ne s'agit pas de la même bête. Le lait de jument agit donc à la fois sur le corps et sur le caractère

Sans allaitement, il n'est cependant pas impossible de parvenir au même résultat. Pour Varron (Rust. II, 8, 3), cela passe par une sélection de l'ânon:

Qui non habent eum asinum quem supposuerunt equae, et asinum admissarium habere uolunt, de asinis quem amplissimum formosissimumque possunt eligunt, quique seminio natus sit bono, Arcadico, ut antiqui dicebant, ut nos experti sumus, Reatino.

[Ceux qui ne disposent pas d'un âne nourri par une jument mais veulent tout de même un mâle reproducteur choisissent parmi leurs ânes le plus grand et le plus beau possible, né de bonne race, un âne d'Arcadie, comme le préconisaient les Anciens, ou de Réate, suivant notre propre expérience]. (trad. pers.)

Par conséquent, si l'âne a une carrure et des sentiments qui le rapprochent des chevaux, s'il dispose d'un pedigree qui l'inscrit au sommet de la hiérarchie des ânes, il se prête à la production de mules. Une autre technique est prônée par Columelle, qui ne repose pas sur les caractères innés de l'ânon, mais sur des caractères acquis.

Pour Columelle (*Rust.* VI, 37, 8):

Interdum etiam, quamuis materno lacte sit educatus, potest a tenero conuersatus equis familiariter earum consuetudinem appetere

[Cela dit, même s'il a été allaité par sa propre mère (c'est-àdire une ânesse), un ânon qui a fréquenté familièrement des juments depuis l'enfance recherche leur commerce]. (trad. pers.)

L'ânon élevé avec des juments acquiert, avec l'habitude, une familiarité avec elles. Les juments font alors figure de « nourrices sèches » (assa nutrix, cf. Dasen 2015: 250).

UN EXEMPLE ISOLÉ?

Afin de mieux comprendre les spécificités et les enjeux de l'allaitement des ânons par des juments, nous avons recherché d'autres exemples d'allaitement interspécifique entre animaux dans le corpus des agronomes romains.

L'une des tâches principales de l'éleveur consiste à assurer la bonne alimentation des jeunes animaux nés dans le troupeau. À cette fin, une manipulation est parfois prescrite: un petit peut être retiré à sa mère pour être confié à une autre femelle, mais il s'agit toujours d'une femelle de la même espèce. Varron évoque cette pratique dans un chapitre liminaire consacré au nourrissage en général (Varron, *Rust.* II, 1, 20):

Et si parum habet lactis mater, ut subiciat sub alterius mammam, qui appellantur subrumi, id est sub mamma. Antiquo enim uocabulo mamma rumis, ut opinor.

[Et si la mère a trop peu de lait, qu'on mette les petits sous le pis d'une autre; on les appelle alors *subrumi*, c'est-à-dire «sous le pis». Car *rumis* est, à mon avis, un ancien nom du pis]. (trad. C. Guiraud)

L'éleveur de brebis grecques de Tarente, dont la laine est réputée, assure ainsi la survie et la croissance rapide des plus beaux agneaux en leur donnant deux nourrices (Columelle, Rust. VII, 4, 3). Ce qui compte ici, c'est de soulager un peu la mère tout en assurant un apport de lait quantitativement important. Aucune remarque n'est faite sur ses propriétés qualitatives. On retire également, et dans le même but, leurs petits aux vaches alpines (les Altinae ou Ceuae) dont le lait est d'excellente qualité pour leur donner à nourrir des veaux d'une autre variété, de plus belle stature (generosum pecus; Columelle, Rust. VI, 24, 5). Cette pratique, qui n'est pas un allaitement interspécifique au sens moderne, puisque toutes ces vaches n'appartiennent qu'à une seule espèce (*Bos taurus* Linnaeus, 1758), pouvait-elle être perçue comme telle par des agronomes qui utilisaient les termes genus et species en des rangs taxonomiques variés? Même si les agronomes ont bien conscience qu'il s'agit du même animal (avec le premier mot du chapitre VI, 21, uaccae, Columelle introduit explicitement le thème de l'exposé), l'identification de races différentes au moyen de noms particuliers introduit une forme d'altérité entre le veau et sa mère nourricière. Cependant, c'est encore entre l'ânon et la jument que l'écart reste le plus grand dans le corpus des agronomes romains.

Ceci est d'autant plus remarquable que la confrontation avec d'autres types de sources nous donne des exemples d'hétérogénéité encore plus grande. On peut penser à un extrait des *Cynégétiques* d'Oppien de Syrie (I, v. 436-443), poème didactique consacré à l'art de la chasse. Le passage traite de la nourriture qu'il faut donner à un chiot domestique si l'on veut en faire un bon chien de chasse:

Εί δέ νύ τοι πινυτή σκυλακοτροφίη μεμέληται, μήποτ> ἀμέλγεσθαι σκύλακας νεοθηλέϊ μαζῷ αἰγῶν ἢ προβάτων, μηδ> οἰκιδίῃσι κύνεσσιν. ἡ γάρ τοι νωθροί τε καὶ οὐτιδανοὶ βαρύθοιεν. ἀλλ> ἐλάφων ἤ που μαζῷ τιθασοῖο λεαίνης ἤ που δορκαλίδων ἢ νυκτιπόροιο λυκαίνης. ὡδε γὰρ ἄν κρατερούς τε καὶ ώκέας ἔξοχα θείης, εἰδομένους αὐτῆσι γαλακτοφόροισι τιθήναις

[Si on a l'intention d'élever des chiens avec sagesse, il ne faut jamais allaiter les chiots à la jeune mamelle des chèvres, des brebis, ou des chiennes domestiques, car ils deviendront lents, faibles et lourds. Mais il faut les nourrir à la mamelle de quelque biche ou d'une lionne apprivoisée, ou bien d'une chevrette ou encore d'une louve qui erre la nuit. C'est ainsi que tu les rends forts et extrêmement rapides, ils se révèlent alors comme leurs nourrices porteuses de lait elles-mêmes]. (trad. Louis L'Allier 2009)

Comme dans le cas de l'ânon nourri par la jument, le lait transmet ici au chien domestique les qualités morales de sa mère nourricière sauvage. Mais les agronomes ne mentionnent pas cet exemple. Certes, selon Pline (HNVIII, 148), pour rendre un chien plus féroce, les Indiens le croisent avec un tigre, les Gaulois avec un loup. Cependant aucun rôle n'est donné à l'allaitement dans ce processus d'hybridation. Columelle (Rust. VII, 12, 13) cite quant à lui quelques noms propres usuels chez les chiens de ferme, lupa (louve), cerua (biche), tigris (tigresse), qui manifestent le transfert symbolique, imaginaire, des qualités d'une espèce sauvage à une espèce domestique, sans que cela implique allaitement ou hybridation.

À l'inverse, l'allaitement d'un animal sauvage par un animal domestique est mentionné dans la deuxième *Bucolique* de Virgile (v. 40-42), où Corydon promet d'offrir à Alexis deux jeunes chevreuils:

Praeterea duo, nec tuta mihi ualle reperti, capreoli, sparsis etiam nunc pellibus albo: bina die siccant ouis ubera; quos tibi seruo.

[J'ai aussi deux jeunes chevreuils, trouvés dans une vallée peu sûre, au pelage encore moucheté de taches blanches: ils vident chaque jour deux mamelles de brebis chacun; je te les réserve]. (trad. pers.)

Capturés vivants au cours d'une chasse, et par conséquent privés de leur mère, les jeunes chevreuils sont nourris par un animal domestique aisément disponible, une brebis. On ne sait si cet allaitement ne vise qu'à assurer la survie d'un animal trop jeune pour se nourrir de façon autonome, ou s'il poursuit une fin plus raffinée, celle d'en faire un véritable animal de compagnie, au caractère plus docile ou au pelage plus doux (sur la dimension quasi éthique du dressage, voir Romeyer-Dherbey 1997: 151, 152). En effet, selon le philosophe Favorinus d'Arles (v. 80-v. 150 ou 160 apr. J.-C.), dont Aulu-Gelle rapporte le plaidoyer en faveur de l'allaitement maternel, la qualité de la laine d'un chevreau ou d'un agneau dépend du lait qu'il a absorbé. Alors que les agronomes auraient eu tout intérêt à présenter une telle pratique s'ils la jugeaient efficace, l'exemple choisi par Favorinus n'est pas emprunté à ce corpus qui ne mentionne rien de semblable. Peut-on dès lors considérer cet échange de lait entre chèvres et brebis comme une pratique réelle? Revenons au texte d'Aulu-Gelle, Nuits Attiques (XII, 1, 14-18), dans lequel notre exemple n'est que l'un des termes d'un raisonnement analogique complexe:

Quamobrem non frustra creditum est, sicut ualeat ad fingendas corporis atque animi similitudines uis et natura seminis, non secus ad eandem rem lactis quoque ingenia et proprietates ualere. Neque in hominibus id solum, sed in pecudibus quoque animaduersum. Nam si ouium lacte haedi aut caprarum agni

alantur, constat ferme in his lanam duriorem, in illis capillum gigni teneriorem. In arboribus etiam et frugibus maior plerumque uis et potestas est ad earum indolem uel detrectandam uel augendam aquarum atque terrarum, quae alunt, quam ipsius, quod iacitur, seminis, ac saepe uideas arborem laetam et nitentem in locum alium transpositam deterioris terrae suco deperisse. Quae, malum, igitur ratio est nobilitatem istam nati modo hominis corpusque et animum bene ingeniatis primordiis inchoatum insitiuo degenerique alimento lactis alieni corrumpere?

[Aussi n'a-t-on pas cru sans raison que tout comme la puissance naturelle de la semence a la propriété de façonner les ressemblances de corps et d'âme, ainsi la nature particulière du lait a la même propriété. Et cela a été remarqué non seulement chez les humains mais aussi chez les bêtes. Car s'il advenait qu'on nourrît des chevreaux de lait de brebis ou des agneaux de lait de chèvre, il est établi que ceux-ci ont généralement une laine plus dure, ceux-là un poil plus doux. Dans le cas des arbres et des moissons aussi la force et la puissance des eaux et des terres qui les nourrissent est plus grande la plupart du temps à diminuer ou à augmenter leurs qualités naturelles que celles de la semence répandue elle-même, et souvent on peut voir un arbre prospère et brillant, mourir une fois transposé dans un autre lieu, du suc d'une terre moins bonne. Quelle est donc, malheur, cette façon de corrompre la noblesse d'un être humain dès sa naissance, un corps et une âme commencés avec les premiers éléments d'une bonne nature, par la nourriture adventice et abâtardissante d'un lait étranger?]. (trad. R. Marache 1989)

L'hypothèse de Favorinus est d'origine aristotélicienne (Danese 1997: 49, 50). Selon Aristote, en effet, le sang menstruel, l'embryon et le lait maternel sont trois états distincts du même fluide corporel, si bien qu'ils ne peuvent coexister simultanément dans le corps de la mère (Aristote, Gen. an. IV, 8, 777a3-8). C'est le sperme, également de nature sanguine (Aristote, Gen. an. I, 19, 726b1-5), qui «cuit» le sang menstruel (Aristote, Gen. an. IV, 1, 765b8-14) et lui donne une forme au moment de la fécondation et tout au long de la génération (Aristote, Gen. an. I, 20, 729a9-14). Vers la fin de la grossesse, la matière qui a alimenté la croissance de l'embryon, devenue inutile, se porte vers les seins et, sous l'effet d'une nouvelle coction, parachève sa transformation en lait (Aristote, Gen. an. IV, 8, 776a15-776b3). Dans la mesure où la nature de la femme est froide (Aristote, Gen. an. I, 19, 728a18-21), son corps ne peut réaliser spontanément cette coction. Même si Aristote ne le formule pas explicitement, l'explication physiologique qu'il donne de la formation du lait maternel implique donc que ce fluide soit lui aussi porteur des déterminations véhiculées par le sperme paternel, comme le comprend Favorinus (Danese 1997: 46). Aussi ce dernier soutient-il que l'allaitement par la propre mère de l'enfant contribue à modeler le nourrisson à la ressemblance de son père physiquement et moralement (ad fingendas corporis atque animi similitudines). Le lait de la nourrice, en revanche, serait porteur de caractères issus d'un autre homme, le conjoint de la nourrice, capables de transformer l'enfant, de le faire échapper aux déterminations de sa lignée (degeneri alimento). Il est probable que cette croyance se soit répandue hors du

champ scientifique et ait encouragé la diffusion d'une clause d'abstinence sexuelle dans les contrats d'embauche de nourrice à l'époque impériale (Danese 1997: 52-58, 62; Dasen 2015: 256, 257, 259, 260). Ce façonnage est, à mon sens, strictement biologique, et si le lait peut créer des liens de ressemblance, d'affection, voire des obligations sociales coutumières entre la famille du nourrisson et celle de la nourrice, ce lien n'est pas un lien de parenté au sens strict (je me démarque de la terminologie employée par Dasen 2012, 2015: 265-274): il ne crée aucun interdit matrimonial, il ne donne que des droits restreints, aucun, par exemple, dans le domaine des successions (Bretin-Chabrol 2015).

D'autre part, l'hypothèse d'un façonnage par le lait est-elle admise généralement et sans nuance dans les textes scientifiques antiques et dans la société romaine? Lorsque Soranos d'Éphèse énumère les qualités d'une bonne nourrice dans son traité de gynécologie Maladies des femmes (Soranos, II, 8), il remarque que le lait d'une nourrice intempérante ou en mauvaise santé peut transmettre des maladies à l'enfant, que celui d'une nourrice sexuellement active peut se gâter ou se tarir, et il préconise de choisir une femme de caractère paisible, « parce que les nourrissons s'assimilent naturellement à celles qui les allaitent» (trad. P. Burguière & D. Gourevitch). Mais il ne va pas jusqu'à dire que le lait peut radicalement transformer le nourrisson, hypothèse qui l'empêcherait, à mon sens, de concéder qu'un enfant puisse être nourri par une autre femme que sa mère, ou d'envisager le recours à plusieurs nourrices (Bretin-Chabrol 2015: 24-29; je nuancerais ainsi la position de Dasen 2012: 56, 57; 2015: 260). Je me fonde également sur l'utilisation, opposée à celle de Favorinus, que fait Soranos de la comparaison avec la transplantation des plantes: «Les légumes cultivés sont semés par les jardiniers dans une terre où germer, puis transplantés dans une autre où parfaire sans difficulté leur croissance, ceci afin que ce ne soit pas un sol unique qui peine à ces deux tâches : de même le nouveauné sera plus robuste s'il est mis au monde par une femme et nourri par une autre, dans les cas du moins où quelque faiblesse de constitution empêche celle qui l'a enfanté de lui fournir sa nourriture» (Soranos, II, 7, l. 103-110). Il semble bien y avoir un débat, parmi les savants antiques, sur ce que transmet exactement le lait, débat qui n'empêche pas les Romains d'époque impériale, quel que soit leur statut social, d'avoir largement recours aux services de nourrices alors qu'ils sont très attachés à préserver l'identité de leur lignée.

Mais revenons à nos animaux. Dans ce contexte polémique, le raisonnement analogique adopté par Favorinus est truqué: pour démontrer une loi biologique applicable aux hommes, le philosophe s'appuie sur des phénomènes présentés comme facilement observables chez les plantes et les animaux (constat, plerumque, saepe uideas). Or, comme nous venons de le voir, l'exemple de la transplantation des plantes peut être mis au service de la position opposée (la nourrice n'est rien de plus qu'une terre nourricière, les aliments qu'elle fournit à l'enfant se contentent de le fortifier). L'exemple de l'allaitement croisé entre chèvres et brebis, dont nous ne trouvons pas trace dans le corpus agronomique, est donc peut-être inventé pour les besoins de la cause. Soulignons simplement que l'analogie

avec le monde animal autorise le philosophe à présenter l'allaitement d'un enfant noble par une nourrice esclave comme un allaitement *interspécifique*, distinguant ainsi, au sein de la communauté humaine, différentes *espèces* en fonction de leur statut *social* (sur ce type de rapprochements, voir Bretin-Chabrol 2012).

L'HYBRIDATION DES ESPÈCES

Le nourrissage de l'ânon par la jument, bien qu'il s'inscrive dans une réflexion plus générale sur le nourrissage des petits animaux, reste donc un exemple isolé dans le corpus agronomique. Mais il est rapproché d'une autre technique agricole permettant au praticien de redéfinir les frontières entre espèces naturelles, à savoir la greffe des arbres fruitiers (Bretin-Chabrol 2012: 150-190). Comme les arbres greffés, les animaux hybrides sont le fruit de l'ingéniosité et de la technique humaines. L'analogie entre les deux règnes, végétal et animal, vient régulièrement soutenir cette description.

Pour Varron (Rust. II, 8, 1):

Muli et item hinni bigeneri atque insiticii, non suopte genere ab radicibus. Ex equa enim et asino fit mulus, contra ex equo et asina hinnus.

[Les mules, tout comme les bardots, sont des êtres relevant de deux espèces, issus de greffes, et non d'une espèce qui serait la leur jusqu'à la racine. En effet, la mule est le produit d'une jument et d'un âne, le bardot, à l'inverse, d'un cheval et d'une ânesse]. (trad. pers.)

Pour Columelle (Rust. VI, 36, 2):

Equam conuenit quadrimam usque in annos decem amplissimae atque pulcherrimae formae, membris fortibus, patientissimam laboris eligere, ut discordantem utero suo generis alieni stirpem insitam facile recipiat ac perferat, et ad fetum non solum corporis bona, sed et ingenium conferat.

[Il convient de choisir une jument qui ait entre quatre et dix ans, de très grande taille et de très grande beauté, avec des membres solides, particulièrement endurante à l'effort, afin qu'elle reçoive et porte facilement un fruit qui n'est pas adapté à son ventre, mais qui, issu d'une autre espèce, y a été greffé, et qu'elle transmette au fœtus non seulement des bienfaits physiques, mais également son tempérament]. (trad. pers.)

Comme on le voit, ce que la jument-mère transmet à la mule pendant la gestation (bienfaits physiques et tempérament) n'est pas très différent de ce que la jument-nourrice a transmis à l'ânon, futur étalon (prestance physique et communauté de sentiments). D'autre part, fruit du croisement entre une jument et un âne, la mule est tantôt décrite comme un hybride appartenant simultanément à ces deux espèces (c'est le cas chez Varron qui utilise le terme *bigeneri*), tantôt comme appartenant à une espèce à part entière, le *genus mularum*: Columelle emploie brièvement cette expression au début de son chapitre (Columelle, *Rust.* VI, 36, 1), Pline (*HN* VIII, 175) l'explicite de façon plus détaillée:

Obseruatum ex duobus diuersis generibus nata tertii generis fieri et neutri parentium esse similia eaque ipsa, quae sunt ita nata, non gignere in omni animalium genere; idcirco mulas non parere. [On a constaté que de ces deux espèces distinctes naissent des petits d'une troisième espèce, qu'ils ne sont semblables à aucun de leurs parents, que ceux qui sont nés de cette façon ne peuvent eux-mêmes engendrer dans aucune espèce animale, et que par conséquent, les mules n'ont pas de petits]. (trad. pers.)

Même si le statut de l'exception taxonomique n'est pas dramatisé chez Aristote (Zucker 2005: 221-233), l'existence des mules et des mulets suscite l'interrogation quand il s'agit d'ordonner le règne animal par une classification (voir l'aporie logique à laquelle aboutit Aristote (Gen. an. II, 8, 747b27-748a8 dans un passage qui pourrait bien être la source de Pline). Si l'on s'appuie sur la ressemblance entre parents et enfants pour définir une espèce, la mule n'est ni un âne ni un cheval. D'où le choix de Pline de constituer les mules en espèce. En créant une nouvelle espèce, l'éleveur de mules se fait donc le rival de la nature (Élien, NA XII, 16). Mais celle-ci paraît imposer des limites à sa témérité s'il est vrai que les mules ne peuvent naturellement se perpétuer (Chandezon 2005: 207-208). Chaque mule s'inscrit dans une espèce que seuls les hommes peuvent pérenniser, d'où son prix très élevé (Varron, Rust. II, 8, 1-4; Pline, HN VIII, 170).

Aujourd'hui la science vétérinaire reconnaît que la plupart des hybrides d'équidés sont stériles : comme le cheval et l'âne n'ont pas le même nombre de chromosomes (respectivement 64 et 62), leur hybridation entraîne une détérioration de la méiose chez les mâles. Mais il existe, chez les femelles (mules ou bardots), des cas documentés d'hybrides fertiles (Petrus 2003: 102-135). Dans l'Antiquité, la stérilité des mules fait également débat. Aristote discute les opinions d'Empédocle et de Démocrite pour affirmer que c'est la rencontre de la nature froide de l'âne et de la nature chaude du cheval, animaux déjà peu fertiles, qui inhibe les capacités de reproduction des mules (Aristote, Gen. an. II, 8, 748a13-748b19). Leur stérilité n'est donc pas décrite comme la conséquence de leur hybridation: tous les autres animaux hybrides, en effet, comme ceux issus de chiens, de renards et de loups, ou de certains oiseaux, sont fertiles (Aristote, Gen. an. II, 8, 746b13; 747a32). Mais la saillie de l'âne et de la jument, tout comme le produit de celle-ci, relèvent de la catégorie du monstrueux, de l'anormal, du παρὰ φύσιν, «contre nature», à savoir tout phénomène qui fait exception au cours ordinaire des phénomènes naturels, ici parce qu'il trouve sa cause formelle en l'homme (Aristote, Gen. an. IV, 770b8-11).

Les agronomes romains reprennent ce débat sous un autre angle car, à Rome, le fait qu'une mule mette bas est considéré comme un prodige (ostentum ou portentum), à la fois signe des dieux et phénomène pouvant exceptionnellement se produire. Tite-Live et Cicéron en recensent plusieurs exemples (Tite-Live, XXVI, 23, 5 (à Réate); XXXVII, 3 (à Réate encore); Cicéron, Div. I, 36; II, 49-50; Cuny-Le Callet 2005: 140-143). Varron attribue à la différence de climat entre l'Italie et l'Afrique la cause de la stérilité générale des mules italiennes, de façon à expliquer pourquoi l'auteur carthaginois Magon indique une durée de gestation pour les petits des mules (Varron, Rust. II, 1, 27).

Même si la stérilité des mules n'est pas présentée par les agronomes romains comme un châtiment à l'encontre d'éleveurs assez téméraires pour enfreindre la «barrière des espèces» (si tant est que cette image moderne ait du sens dans l'Antiquité), quelques indices témoignent cependant de leur attitude ambivalente à l'égard des procédés utilisés pour les concevoir.

LES TÉNÈBRES, AUXILIAIRES DE L'ÉLEVEUR

Parvenir à faire allaiter un ânon par une jument n'est pas facile, car les juments sont tout particulièrement attachées à leurs poulains (Columelle, Rust. VI, 27, 12-13). L'éleveur doit donc faire preuve de ruse pour retirer le poulain à sa mère et lui substituer un ânon. Columelle (Rust. VI, 37, 8 décrit ainsi le processus:

Igitur qualem descripsi asellum, cum est protinus genitus, oportet matri statim subtrahi, et ignoranti equae subici. Ea optime tenebris fallitur. Nam obscuro loco partu eius amoto, praedictus quasi ex ea natus alitur. Cui deinde cum decem diebus insueuit equa, semper postea desideranti praebet ubera.

[Par conséquent, lorsque vient de naître un ânon tel que je l'ai décrit, il faut le soustraire aussitôt à sa mère et le placer sous une jument à l'insu de celle-ci. C'est dans l'obscurité qu'on parvient le mieux à la tromper. En effet, à la faveur d'un lieu sombre, une fois que son propre petit a été mis à l'écart, elle nourrit celui qu'on lui impose comme s'il était le sien. Puis, après que la jument s'est habituée à lui pendant dix jours, elle lui offre systématiquement ses mamelles quand il les réclame]. (trad. pers.)

Cette technique est explicitement décrite comme une tromperie exercée à l'encontre des deux mères : l'affaire se fait à l'insu de la jument (ignoranti, fallitur, quasi ex ea natus), à la faveur de l'obscurité (tenebris, obscuro loco). L'éleveur procède à une véritable substitution d'enfants (subtrahi, partu eius amoto) qui ne manquerait pas de susciter les critiques les plus vives si elle avait lieu chez des hommes et non chez des bêtes. Le risque de vol et de substitution d'enfants légitimes constitue une crainte bien identifiée par le droit romain (Thomas 1986).

Ces éléments sont brièvement repris par Pline, Histoire naturelle, VIII, 171, dans l'exposé qu'il fait de la technique:

Quapropter subreptos pullos in tenebris equarum uberi asinarumue eculeos admouent.

[Voilà pourquoi, dans l'obscurité, après avoir soustrait les petits à leur mère, l'on place un ânon à la mamelle d'une jument ou un poulain à la mamelle d'une ânesse]. (trad. pers.)

Le champ lexical de la tromperie révèle donc, chez l'agronome et le naturaliste, une certaine réserve morale à l'égard des procédés utilisés par l'éleveur, même si cette tromperie est tranquillement assumée dans la pratique. Il peut être intéressant de rapprocher ces deux textes d'une anecdote rapportée sous des formes un peu différentes par Varron et par Pline. Telle est la version de Varron, Économie rurale, II, 7, 9:

Tametsi incredibile, quod usu uenit, memoriae mandandum. Equus matrem salire cum adduci non posset, cum eum capite obuoluto auriga adduxisset et coegisset matrem inire, cum descendenti dempisset ab oculis, ille impetum fecit in eum ac mordicus interfecit.

[Si incroyable qu'elle soit, il faut rapporter ici une chose qui est vraiment arrivée. Un cheval se refusant à saillir sa mère, l'aurige lui voila la tête, l'approcha de sa mère et le contraignit à la saillir; comme il lui avait enlevé le bandeau des yeux après qu'il se fut retiré, le cheval se jeta sur l'aurige et le tua à coups de dents]. (trad. C. Guiraud)

Dans cette histoire, nous retrouvons deux motifs connus: l'organisation par un éleveur de chevaux d'une saillie sous contrainte et le motif de la ruse et de l'obscurité (réalisée ici par le bandage des yeux de l'étalon). En revanche, la réticence des bêtes ne vient plus cette fois-ci d'une hétérogénéité trop grande, mais au contraire d'une trop grande proximité. Il s'agit d'un inceste. La version rapportée par Pline, Histoire naturelle, VIII, 156, offre une fin divergente mais en explicite la cause :

Alium detracto oculorum operimento, et cognito cum matre coitu petiisse praerupta atque exanimatum. Aequa ex causa in Reatino agro laceratum prorigam inuenimus. Namque et cognationum intellectus his est.

[Un autre [cheval], ayant reconnu, une fois le bandeau de ses yeux enlevé, qu'il s'était accouplé avec sa mère, se jeta dans un précipice pour se tuer. Nous lisons que pour une raison du même genre une jument, dans le territoire de Réate, mit en pièces un étalonnier. Les chevaux en effet ont aussi le sens de la parenté]. (trad. Ernout)

Peu importe pour nous que l'étalon tue l'aurige ou se suicide, l'essentiel est le fonctionnement analogique de la pensée: pour Pline, le cheval, comme l'homme, a conscience de l'existence de liens de parenté au point d'éprouver l'interdit de l'inceste (Moreau 2002: 80, 81). Cette anecdote contredit ce qu'Aristote dit des chevaux (Hist. an. VI, 22, 576a18-20), mais elle attire notre attention sur les sous-entendus de l'allaitement interspécifique entre juments et ânons. La ruse fournit dans les deux cas à l'éleveur le moyen d'exercer une violence à l'égard de l'ordre naturel: d'un côté, elle fond ensemble deux êtres trop différents, de l'autre, elle unit deux êtres trop proches, créant dans tous les cas une forme de désordre: un meurtre, un suicide, ou un être stérile qui n'appartient plus à l'espèce de ses parents et ne peut fonder de lignée à son image.

CONCLUSION

L'allaitement interspécifique est utilisé pour résoudre l'écart entre l'ânon et la jument. Dans l'esprit des agronomes, cet allaitement est efficace, transformant l'ânon en un âne supérieur, plus proche en taille et en tempérament de la jument qui l'a nourri. Les mules, produits de cette longue préparation «selon une technique très ancienne» (antiquissimum; Columelle, De l'agriculture, VI, 36, 1), apparaissent comme de véritables objets d'art. Notons cependant que, contrairement à d'autres pratiques agricoles, la production de mules ne fait pas l'objet, à notre connaissance, d'un récit étiologique construisant la figure valorisée d'un «premier inventeur».

La mule est à la fois le début et la fin de sa lignée puisqu'elle est stérile, et l'allaitement interspécifique entre ses ascendants reste une exception dans le corpus des agronomes romains. Cependant, dans un contexte culturel où l'on ne porte pas

une attention très rigoureuse au rang des taxons que l'on décrit, les exemples d'allaitement interspécifique entre animaux peuvent servir de modèle analogique pour dénoncer, au sein de la société humaine, l'emploi de nourrices serviles dans les grandes familles romaines. Dans ce contexte polémique, chez l'homme comme chez l'animal, l'allaitement passe pour pouvoir faire échapper le nourrisson à sa condition.

Remerciements

À Francesca Prescendi, Irini Papaikonomou et à l'ensemble du comité scientifique du colloque « Allaitement entre humains et animaux » d'avoir accepté cet article et de l'avoir fortement enrichi de leurs remarques. À François Poplin pour ses précieuses indications sur Buffon. À Véronique Dasen et Jean Trinquier pour leur relecture particulièrement fine et stimulante. Et à Pascal Luccioni pour ses traductions anglaises commentées.

RÉFÉRENCES

ARISTOTE, De la génération des animaux: voir Louis 2013.

ARISTOTE, Histoire des animaux: voir Louis 2002.

ASH H. B. (trad.) 1941. — *Columella: On agriculture. Volume I, Books I-IV.* Harvard University Press, Cambridge, London, xxxiii + 461 p. (Coll. Loeb Classical Library; 361).

Aulu-Gelle: voir Marache 1989.

BALADIE R. (éd. & trad.) 2003. — *Strabon: Géographie. Tome IV: Livre VII (Europe centrale, Balkans)*. Les Belles Lettres, Paris, viii + 345 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 322).

BARGUET A. (trad.) 1985. — *Hérodote : L'enquête (Livres I à IV)*. Gallimard, Paris, 608 p. (Coll. Folio classique; 1651).

Bretin-Charol M. 2012. — L'arbre et la lignée: métaphores végétales de la filiation et de l'alliance en latin classique. Jérôme Millon, Grenoble, 466 p. (Coll. Horos).

Bretin-Chabrol M. 2015. — Du lait de la nourrice aux *alimenta* du père nourricier: traces de liens fragiles dans la Rome impériale. *Cahiers du Genre* (58): 21-39.

BUFFON G.-L. LECLERC, COMTE DE 2008. — Histoire naturelle, générale et particulière, avec la description du Cabinet du Roy, t. II (= Histoire des animaux, I), ch. 1: «Comparaison des animaux et des végétaux», in SCHMITT S. (éd.), Buffon: Œuvres. Gallimard, Paris: 139 p. (Coll. Bibliothèque de la Pléiade; 532) [1e éd. 1749].

BURGUIÈRE P., GOUREVITCH D. & MALINAS Y. (éds & trads) 1990. — Soranos d'Éphèse: Maladies des femmes. Tome II: Livre II. Les Belles Lettres, Paris, xxiii + 195 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 331).

Cahen E. (éd. & trad.) 2002. — Callimaque: Les origines – Réponses aux Telchines – Élégies – Épigrammes – Iambes et pièces lyriques – Hécalé – Hymnes. Les Belles Lettres, Paris, 334 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 6).

Callimaque: voir Cahen 2002.

CATON: voir GOUJARD 2002.

CHANDEZON C. 2005. — «Il est le fils de l'âne ... » Remarques sur les mulets dans le monde grec, in GARDEISEN A. (éd.), Les équidés dans le monde méditerranéen antique, Actes du colloque organisé par l'École française d'Athènes, Athènes, 2003. Lattès, Paris: 207-217. (Coll. Monographies d'Archéologie méditerranéenne).

CICÉRON: voir Freyburger & Scheid 1992.

COLUMELLE, On agriculture I-IV: voir ASH 1941.

COLUMELLE, *On agriculture* V-IX: voir FOSTER & HEFFNER 1941. CUNY-LE CALLET B. 2005. — *Rome et ses monstres. 1: Naissance d'un concept philosophique et rhétorique*. Jérôme Millon, Grenoble, 324 p. (Coll. Horos).

DANESE R. M. 1997. — Lac humanum fellare. La trasmissione del latte e la linea della generazione, in RAFFAELLI R., DANESE R. M. & LANCIOTTI S. (éds), Pietas e allattamento filiale. La vicenda, l'exemplum, l'iconografia, colloquio di Urbino, 2-3 maggio 1996. Quattro Venti, Urbin: 39-72.

DASEN V. 2012. — Construire sa parenté par la nourriture à Rome, *in* DASEN V. & GÉRARD-ZAI M.-C. (éds), *Art de manger, art de vivre : nourriture et société de l'Antiquité à nos jours*. Infolio, Gollion: 40-59.

DASEN V. 2015. — Le sourire d'Omphale. Maternité et petite enfance dans l'Antiquité. Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 408 p. DIODORE DE SICILE: voir GOUKOWSKY & CHAMOUX 2002.

ÉLIEN, *La Personnalité des animaux, LIVRES I à IX*: voir ZUCKER 2001. ÉLIEN, *La Personnalité des animaux, LIVRES X à XVII*: voir ZUCKER 2002.

ERNOUT A. (trad.) 2003. — *Pline l'Ancien: Histoire naturelle. Livre VIII* (*Des animaux terrestres*). Les Belles Lettres, Paris, 268 p. (Coll. des universités de France Série latine; 8).

FOSTER S. & HEFFNER E. H. (trads) 1941. — *Columella: On agriculture. Volume II, Books V-IX.* Harvard University Press, Cambridge, London, xi + 503 p. (Coll. Loeb Classical Library; 407).

Freyburger G. & Scheid J. (trads) 1992. — *Cicéron: De la divination*. Les Belles Lettres, Paris, xiv + 247 p. (Coll. La roue à livres; 16).

GOUJARD R. (éd. & trad.) 2002. — *Caton: De l'agriculture*. Les Belles Lettres, Paris, lvi + 364 p. (Coll. des universités de France Série latine; 220).

GOUKOWSKY P. (éd. & trad.) & CHAMOUX F. (dir.) 2002. — *Diodore de Sicile: Bibliothèque historique. Tome XIII: Livre XVIII (le monde grec de 323 à 318).* Les Belles Lettres, Paris, xlv + 278 p. (Coll. des universités de France Série grecque: 258).

(Coll. des universités de France Série grecque; 258). GUIRAUD C. (éd. & trad.) 2002. — *Varron: Économie rurale. Tome II: Livre II*. Les Belles Lettres, Paris, xvii + 172 p. (Coll. des universités de France Série latine; 274).

HÉRODOTE: voir BARGUET 1985.

HIPPOCRATE: voir JOUANNA 2003.

HOMÈRE: voir MAZON 2002.

JAL P. (éd. & trad.) 1998. — Tite-Live: Histoire romaine. Tome XXVII: Livre XXXVII. Les Belles Lettres, Paris, lxvii + 252 p. (Coll. des universités de France Série latine; 348).

JAL P. (éd. & trad.) 2002. — Tite-Live: Histoire romaine. Tome XVI: Livre XXVI. Les Belles Lettres, Paris, lvi + 254 p. (Coll. des universités de France Série latine; 295).

JOUANNA J. (éd. & trad.) 2003. — *Hippocrate: Tome II, 2e partie: Airs, eaux, lieux.* Les Belles Lettres, Paris, 452 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 374).

L'ALLIER L. (trad.) 2009. — Arrien et Oppien d'Apamée: L'art de la chasse, Cynégétiques. Les Belles Lettres, Paris, 160 p. (Coll. La roue à livres; 54).

Le Guyader H. 2002. — Doit-on abandonner le concept d'espèce? Le Courrier de l'environnement de l'INRA (46): 51-64.

LOUIS P. (éd. & trad.) 2002. — Aristote: Histoire des animaux. Tome I: Livres V-VII. Les Belles Lettres, Paris, 325 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 186).

LOUIS P. (éd. & trad.) 2013. — Aristote: De la génération des animaux. Les Belles Lettres, Paris, xxvi + 440 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 152).

MARACHE R. (éd. & trad.) 1989. — Aulu-Gelle: Les Nuits attiques. Tome III: Livres XI-XV. Les Belles Lettres, Paris, xv + 409 p. (Coll. des universités de France Série latine; 288).

MAZON P. (éd. & trad.) 2002. — *Homère: Iliade. Tome III: Chants XIII-XVIII*. Les Belles Lettres, Paris, xi+ 367 p. (Coll. des universités de France Série grecque; 85).

MILLIET J. 1987. — Un allaitement insolite, *in* HAINARD J. & KAEHR R. (éds), *Des animaux et des hommes*. Musée d'ethnographie, Neuchâtel: 87-118.

MOREAU P. 2002. — Incestus et prohibitae nuptiae: l'inceste à Rome, conception romaine de l'inceste et histoire des prohibitions matrimoniales pour cause de parenté dans la Rome antique. Les Belles Lettres, Paris, 452 p.

OPPIEN DE SYRIE: voir L'Allier 2009.

Palladius: voir Rodgers 1975.

Pellegrin P. 1982. — La classification des animaux chez Aristote, statut de la biologie et unité de l'aristotélisme. Les Belles Lettres, Paris, 220 p. (Coll. Études anciennes).

PETRUS I. C. 2003. — Les hybrides interspécifiques chez les équidés. Thèse pour le doctorat vétérinaire, Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, 144 p.

PLINE: voir ERNOUT 2003.

RODGERS R. H. (éd.) 1975. — Palladius: Opus agriculturae – De veterinaria medicina – De insitione. Teubner, Leipzig, xxvii + 336 p.

ROMEYER-DHERBEY G. 1997. — Les animaux familiers, in CASSIN B., LABARRIÈRE J.-L. & ROMEYER DHERBEY G. (éds), L'animal dans l'Antiquité. Vrin, Paris: 141-154.

SAINT-DENIS E. DE (éd. & trad.) 2014. — *Virgile: Géorgiques*. Les Belles Lettres, Paris, xlvi + 208 p. (Coll. des universités de France Série latine; 34).

SORANOS D'ÉPHÈSE: voir BURGUIÈRE et al. 1990.

STRABON: voir BALADIÉ 2003.

THIBODEAU P. 2011. — *Playing the Farmer. Representations of Rural Life in Vergil's Georgics*. University of California Press, Berkeley, Los Angeles, Londres, 336 p.

THOMAS Y. 1986. — Le «ventre»: corps maternel, droit paternel. *Le genre humain* 14: 211-236.

TITE-LIVE, *Histoire romaine Livre XXVI*: voir JAL 2002.

TITE-LIVE, Histoire romaine Livre XXXVII: voir JAL 1998.

VARRON: voir Guiraud 2002.

VIRGILE: voir SAINT-DENIS 2014.

ZUCKER A. (éd.) 2001. — Élien: La Personnalité des animaux. Tome I: Livres I à IX. Les Belles Lettres, Paris, 304 p. (Coll. La roue à livres; 41).

ZUCKER A. (éd.) 2002. — Élien: La Personnalité des animaux. Tome II: Livres X à XVII et index. Les Belles Lettres, Paris, 322 p. (Coll. La roue à livres; 42).

ZUCKER A. 2005. — *Aristote et les classifications zoologiques*. Peeters, Louvain-la-Neuve, v + 368 p.

Soumis le 14 septembre 2016; accepté le 17 janvier 2017; publié le 30 juin 2017.